

**Aide à l'adaptation d'outils de communication en contexte international (1+1)
1 rendez-vous de conseil spécialisé + 1 aide financière**

Notice à destination des équipes artistiques de Normandie

Cette notice récapitule les principales étapes pour solliciter cette aide.

L'Odia Normandie intervient dans les domaines suivants du spectacle vivant : danse, musique ancienne, classique, contemporaine et improvisée, théâtre, marionnette, arts de la rue et de l'espace public, cirque, arts de la parole, formes pluridisciplinaires.

Cette aide s'adresse aux équipes artistiques professionnelles ou bureaux de production/structures d'accompagnement d'artistes normands :

- dont le siège social se situe en Normandie et qui témoignent d'une activité régulière de création et de diffusion en Normandie ;
- titulaires ou en instance d'attribution d'une licence d'entrepreneur de spectacles et s'acquittant de l'ensemble des obligations sociales et fiscales, dans le respect de la convention collective.

Objectifs de l'aide

- Favoriser l'internationalisation des projets d'équipes artistiques de Normandie, à travers une aide d'accompagnement passerelle (1+1) comprenant 1 rendez-vous de conseil spécialisé et 1 aide financière.
- Renforcer des outils de communication adaptés afin de mieux répondre aux enjeux stratégiques de l'équipe artistique dans le déploiement de ses activités à l'international.

Eligibilité

- Disponibilité d'un binôme responsable artistique et responsable de production/diffusion/communication pour participer au rendez-vous de conseil spécialisé.
- Aucune demande n'est traitée *a posteriori* de la réalisation de l'opération qui fait l'objet de la demande.
- Par souci de complémentarité, les équipes qui bénéficient du soutien du dispositif d'aide à la visibilité de la part du Département de Seine Maritime ou d'un soutien dans le cadre de la convention Institut Français – Région Normandie pour le même type de dépenses ne seront pas prioritaires pour cette aide.

Nature de l'aide et modalités

L'Office expérimente une aide d'accompagnement passerelle (1 +1) pour soutenir l'adaptation d'outils de communication en contexte international.

L'aide comprend :

- **1 rendez-vous de conseil spécialisé**, individuel et en présentiel à Rouen ou Caen (lieu confirmé ultérieurement), animé par Marie le Sourd (déléguée générale d'On the move), Annaëlle Richard (conseillère artistique et international à l'Odia Normandie), Sophie Granger-Lehoux (responsable de la communication à l'Odia Normandie) et de la conseillère référente de la compagnie.
- **1 aide financière forfaitaire** maximum de 1500 euros TTC pouvant porter sur l'une et/ou l'autre des opérations suivantes :

1/ la production d'un teaser

2/ la traduction d'outils de communication (par exemple dossier artistique, page web, etc)

Ces objets devront être mis en œuvre avant le 31/06/2025.

Les deux volets de cette aide font l'objet d'une convention dont les termes engagent chacune des parties signataires.

Modalités de l'aide

Deux projets au maximum seront soutenus à l'automne 2024.

50% de l'aide financière accordée peut être versée avant la réalisation du projet après signature de la convention (sur présentation d'un devis), le solde au vu du bilan de l'opération.

Le solde est versé après envoi des pièces justificatives et des bilans financiers et qualitatifs. Les dépenses éligibles (a minima à hauteur de 1500 euros) sont : factures de prestataires (vidéaste, traduction, structure de production audiovisuelle, graphisme), location de matériel audiovisuel, salaires des membres de la compagnie sur une date de réalisation du teaser.

Faisceau d'appréciation de la demande

La sélection est effectuée par l'équipe de l'Office au regard des intentions et objectifs argumentés et selon les faisceaux d'appréciation ci-dessus décrits.

A/ Eléments déterminants (sur le principe de l'aide)

- Pertinence de la stratégie présentée
- Priorité sera donnée aux ensembles musicaux indépendants

B/ Eléments participant de la prise de décision (sur le principe de l'aide)

- Avoir une première expérience de l'international (diffusion, résidences, pédagogie, etc.) dans les 3 dernières années.
- Prise en compte de la démarche globale de l'équipe artistique au regard d'enjeux de soutenabilité écologique.

Mode d'emploi

L'aide (1+1) peut être sollicitée via un appel à manifestation d'intérêt publié par l'Office selon le calendrier suivant :

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 23/09/2024
- Date limite de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : 10/10/2024 inclus
- Sélection : 16/10/2024
- Réponses suite à la sélection : 17/10/2024
- Rendez-vous de conseil spécialisé : 2/12/2024 et 3/12/2024

Formulaire à remplir :

<https://tinyurl.com/yck7daxe>

Afin de percevoir le solde de l'aide financière, les équipes artistiques s'engagent à transmettre au plus tard 4 mois après l'objet de cette aide :

- un bilan financier réalisé et toutes les pièces justificatives listées dans la convention
- un bilan qualitatif détaillé (voir document type).

Le montant de l'aide peut être minoré, au *pro rata* de la différence entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées.

Sauf accord préalable, à défaut de réception pièces demandées dans les 4 mois suivant l'objet de l'aide, l'aide sera automatiquement annulée.